

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2013

PRESENTS : M. BENOIT, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, Mme RABINOVITCH, M. REIG, Mme FLORES, M. CHAUBET, M. VIVES, Mme SALVANS, Mme VIARGUES, M. REIZ, M. DALMAS, M. PECHAMAT, Mme MOREAU

PROCURATIONS : M. RODRIGUES à M. BENOIT; M. BAYONNE à Mme RIBET ; Mme DUBOST à M. REIG ; M. BIEBER à Mme RABINOVITCH ; Mme BARBANCE à Mme FRAPPIER ; M. MAROC à M. CASSIGNOL ; M. MAMERI à M. VIVANT ; Mlle ROTH à M. PECHAMAT ; Mme BENQUET à Mme MOREAU

ABSENTS : Mme SIBRA, Mlle AMARI, M. LAMOUR

1- PERSONNEL

• **Création poste adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide de créer un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet (35 heures hebdomadaire) à compter du 1^{er} novembre 2013 et précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

• **Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement temporaire d'activité: assistant d'enseignement artistique territorial non titulaire année scolaire école de musique 2013-2014 (atelier batterie)**

Il est proposé de créer, en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour la saison 2013-2014 le poste suivant :

- 1 assistant d'enseignement artistique territorial non titulaire pour l'atelier « batterie »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide de recruter 1 assistant d'enseignement artistique territorial non titulaire pour l'atelier « batterie » et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

• **Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement temporaire d'activité: assistant d'enseignement artistique territorial non titulaire année scolaire école de musique 2013-2014 (atelier guitare)**

Il est proposé de créer, en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour la saison 2013-2014 le poste suivant :

- 1 assistant d'enseignement artistique territorial non titulaire pour l'atelier « guitare »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide de recruter 1 assistant d'enseignement artistique territorial non titulaire pour l'atelier « guitare » et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

• **Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement temporaire d'activité: assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe territorial non titulaire année scolaire école de musique 2013-2014 (atelier violon)**

Il est proposé de créer, en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour la saison 2013-2014 le poste suivant :

- 1 assistant d'enseignement artistique territorial non titulaire pour l'atelier « violon »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide de recruter 1 assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe territorial non titulaire pour l'atelier « violon » et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

• **Recrutement de deux agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité : deux assistants d'enseignement artistique territoriaux principaux 1^{ère} classe non titulaires (atelier saxophone, piano et formation musicale)**

Il est proposé de créer, en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour la saison 2013-2014 les postes suivants :

- Formation musicale et piano : 17 heures
- Saxophone : 4 heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide de recruter 2 assistants d'enseignement artistique territoriaux principaux 1^{ère} classe non titulaires pour les ateliers saxophone, piano et formation musicale et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.